

**Bruxelles, le 20 novembre 2025
(OR. en)**

**15315/1/25
REV 1**

**TELECOM 396
CYBER 327
RELEX 1461
COPS 585**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 14928/25

Objet: Conclusions du Conseil - Faire avancer la stratégie numérique internationale pour l'Union européenne
– Conclusions du Conseil (20 novembre 2025)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil intitulées "Faire avancer la stratégie numérique internationale pour l'Union européenne", approuvées par le Conseil des affaires étrangères lors de sa session du 20 novembre 2025.

Conclusions du Conseil - Faire avancer la stratégie numérique internationale pour l'Union européenne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT les documents suivants:

- les conclusions du Conseil européen d'avril 2024;
- Une boussole stratégique en matière de sécurité et de défense, du 25 mai 2022;
- Une boussole pour la compétitivité de l'UE, du 19 janvier 2025;
- la déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique, du 23 janvier 2023;
- Declaration by the European Union and its Member States on a Common Understanding of the Application of International Law to Cyberspace (déclaration de l'Union européenne et de ses États membres sur une compréhension commune de l'application du droit international au cyberspace), du 18 novembre 2024;

S'APPUYANT SUR:

- les conclusions du Conseil du 18 juin 2022 et du 26 juin 2023 sur la diplomatie numérique de l'UE;
- les conclusions du Conseil du 21 mai 2024 sur l'avenir de la politique numérique de l'UE;
- les conclusions du Conseil du 6 juin 2025 sur une connectivité fiable et résiliente;

I. Le numérique et la technologie au cœur de l'action extérieure de l'UE

1. se FÉLICITE de la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante sur une stratégie numérique internationale pour l'Union européenne. La stratégie présente une approche ambitieuse et stratégique du rôle de l'UE dans les affaires numériques mondiales. Elle vise à renforcer la compétitivité technologique mondiale de l'UE, à encourager l'innovation, à renforcer la sécurité et la défense, à développer les synergies entre les politiques numériques de l'UE et la PESC/PSDC, à contribuer à une transformation numérique mondiale durable, sûre et fiable, ainsi qu'à façonner la gouvernance technologique et numérique mondiale en coopération avec les pays partenaires. Le type de coopération recherchée avec les pays tiers et le choix des domaines devraient être conformes aux intérêts de l'UE et de ses États membres en matière de géopolitique, de géoéconomie et de sécurité;

2. SOULIGNE le pouvoir de transformation des technologies sur les politiques étrangère, de sécurité, de défense et de sécurité économique de l'UE, ainsi que sur notre démocratie. Face aux changements géopolitiques, à l'évolution technologique rapide et à la concurrence mondiale croissante en ce qui concerne l'innovation, les talents et les investissements, il est essentiel de faire progresser la transformation numérique de l'Europe, d'accroître sa souveraineté et de renforcer son propre écosystème numérique ouvert. Cela nécessite des partenariats internationaux renforcés et une collaboration étroite avec des pays partenaires de confiance et des organisations internationales sur l'innovation et la gouvernance numériques;
3. RÉAFFIRME son attachement à une approche de la gouvernance des technologies numériques centrée sur l'humain, fondée sur les droits de l'homme, multipartite et ancrée dans les droits de l'homme universels, y compris l'égalité de genre et la non-discrimination, ainsi que dans les libertés fondamentales, les valeurs démocratiques et les principes de l'état de droit;
4. SOULIGNE le rôle de la technologie dans le contexte géopolitique actuel et la nécessité d'une diplomatie numérique ambitieuse et tournée vers l'action pour servir les objectifs de l'UE en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense;
5. est CONSCIENT que renforcer la compétitivité de l'UE, préserver les intérêts de l'UE et de ses États membres en matière de sécurité et de défense, ainsi que favoriser la sécurité économique, nécessite une coopération internationale plus approfondie et plus large, y compris dans le domaine des technologies critiques et émergentes, telles que l'IA, la connectivité avancée, les semi-conducteurs et les technologies quantiques;

II. Construire des partenariats et des alliances pour l'Europe

6. SALUE l'objectif consistant à approfondir, élargir et connecter le réseau mondial de partenariats de l'UE selon une logique stratégique et mutuellement bénéfique; SOUTIENT la création d'un réseau de partenariat numérique pour faciliter la coopération de l'UE avec des pays partenaires de confiance. Le réseau pourrait échanger des informations, mener des projets communs et se réunir régulièrement aux niveaux politique et technique;

7. SOULIGNE qu'il importe que les États membres participent en temps utile et de manière concrète à la création et à la mise en œuvre des partenariats et des dialogues numériques de l'UE ainsi que des conseils du commerce et des technologies, et à la mise en œuvre de leurs priorités, dans le plein respect du cadre institutionnel de l'UE; SOULIGNE l'intérêt d'une participation étroite des entreprises technologiques de l'UE et des autres parties prenantes concernées, y compris la société civile et la communauté des chercheurs, afin de progresser collectivement vers la réalisation des objectifs communs;
8. SOUTIENT la coopération avec les pays partenaires en ce qui concerne les solutions d'infrastructure publiques numériques européennes, telles que le cadre européen relatif à une identité numérique et le cadre d'interopérabilité européen, dans l'optique de permettre la mise en place de services numériques publics transfrontières;
9. APPELLE de ses vœux la poursuite du développement des partenariats en matière de sécurité et de défense en exploitant les possibilités offertes par les technologies à double usage, en positionnant l'industrie européenne des technologies de sécurité et de défense comme partenaire central et catalyseur de l'innovation en matière de technologies critiques et émergentes; ENCOURAGE la Commission et la haute représentante à renforcer encore le partenariat stratégique et mutuellement bénéfique avec l'OTAN en ce qui concerne l'application des technologies critiques et émergentes dans le domaine de la sécurité et de la défense, dans le plein respect des principes directeurs convenus;
10. SOUTIENT l'élargissement des chapitres sur le commerce numérique dans les accords de libre-échange, les accords autonomes sur le commerce numérique ou l'élargissement et l'approfondissement des accords sur les partenariats numériques et les dialogues numériques; SOULIGNE l'importance de la libre circulation des données en toute confiance entre l'UE et les pays partenaires pour faire avancer l'interopérabilité et l'harmonisation de la gouvernance et de la réglementation des données conformément aux normes de l'UE;
11. RÉAFFIRME son attachement à une transformation numérique mondiale durable et inclusive et SOULIGNE l'importance d'une coopération étroite avec les pays partenaires et les parties prenantes pour promouvoir une innovation numérique respectueuse de l'environnement; SOULIGNE qu'il convient que les partenariats applicables répondent aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, ainsi que du pacte numérique mondial, de l'accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

12. MET EN AVANT le rôle clé de la transformation numérique dans le contexte de la stratégie "Global Gateway" et des trains de mesures sur l'économie numérique; SOULIGNE qu'il importe de favoriser une connectivité sûre et fiable grâce aux initiatives internationales de l'UE. Une connectivité avancée est essentielle pour combler les fractures numériques, tant au sein des pays qu'entre eux, tout comme la promotion de l'alphabétisation numérique;

III. Tirer parti du rôle et de l'influence du secteur technologique de l'UE à l'échelle mondiale

13. SOULIGNE le rôle de premier plan que jouent les entreprises technologiques de l'UE — les PME, les jeunes pousses, les entreprises en expansion et les grandes entreprises — et la contribution essentielle qu'elles apportent aux partenariats numériques de l'UE en favorisant la coopération interentreprises et privé-public, l'accent étant mis sur les possibilités d'investissement et l'innovation technologique; CONSCIENT du rôle crucial joué par les entreprises technologiques de l'UE dans les enceintes multilatérales et multipartites, encourage leur participation accrue à la gouvernance et à la normalisation numériques;

14. se FÉLICITE de la création de l'offre de l'UE pour les entreprises technologiques, y compris du soutien à l'accès des entreprises technologiques de l'UE aux marchés des pays partenaires. L'offre devrait soutenir, entre autres, le déploiement d'une connectivité, d'infrastructures publiques numériques, d'une IA et de solutions logicielles sûres et fiables. SOULIGNE que l'offre devrait être adaptée aux besoins des partenaires et gérée conjointement par l'UE et ses États membres dans le cadre d'une approche "Équipe Europe". Cela permettra à l'UE de se positionner en tant que partenaire de choix pour les pays tiers, tout en renforçant l'innovation et le développement technologique au sein de l'UE; ENCOURAGE la promotion active de l'offre de l'UE pour les entreprises technologiques afin que les entreprises européennes, à savoir les PME, les jeunes pousses, les entreprises en expansion et les grandes entreprises, soient informées et participent à la structuration de l'offre et puissent tirer pleinement parti de cette initiative;

15. ENCOURAGE la Commission, la haute représentante et les États membres à renforcer le volet numérique de la stratégie "Global Gateway", à poursuivre la création de pôles numériques dans les pays partenaires et à promouvoir l'offre de l'UE pour les entreprises technologiques, notamment:

- en renforçant les travaux sur les infrastructures numériques sûres et fiables, telles que les centres de données et les fabriques d'IA durables, la connectivité avancée, y compris la 5G/6G, les câbles sous-marins et la connectivité par satellite;

- en promouvant l'approche Équipe Europe dans les initiatives numériques dans le cadre de la stratégie "Global Gateway", en veillant à la coordination entre les États membres et l'UE, y compris les institutions financières de l'UE; SOULIGNE l'importance de la coopération au niveau du siège et parmi les délégations, les missions et les ambassades, sur la base des moyens disponibles, tels que le réseau de diplomatie numérique et le Digital for Development Hub;
- en tirant parti de l'expertise de l'écosystème d'innovation pour intensifier les efforts de transformation numérique;
- en recherchant des possibilités de coopération entre l'offre de l'UE pour les entreprises technologiques et les initiatives des pays partenaires afin de tirer parti des complémentarités et de créer des synergies;

IV. Nouer des partenariats pour une transformation numérique sûre et fiable

16. SOULIGNE la nécessité de développer les travaux de l'UE visant à intensifier la coopération avec les partenaires internationaux en matière d'infrastructures numériques sûres et fiables, de chaînes d'approvisionnement, de cybersécurité, de résilience et de lutte contre les cybermenaces; SOUTIENT la poursuite de l'enrichissement et de la mise en œuvre de la boîte à outils cyberdiplomatie de l'UE conformément aux lignes directrices de mise en œuvre révisées¹;
17. SOULIGNE l'importance du renforcement des capacités dans les pays partenaires pour accompagner leur transformation numérique sûre et inclusive; ENCOURAGE une coordination plus étroite à la fois des efforts de développement numérique et de renforcement des capacités en matière de cybersécurité, mais aussi entre les États membres, l'UE et les partenaires internationaux, afin de maximiser la cohérence, l'efficacité et l'impact stratégique;
18. SOULIGNE la nécessité de défendre le droit international, y compris le droit international humanitaire, et de promouvoir le cadre des Nations unies pour un comportement responsable des États dans le cyberspace; SOUTIENT la poursuite de la participation de l'UE et des États membres à la définition du mécanisme mondial des Nations unies concernant les progrès du numérique dans le contexte de la sécurité internationale et la promotion d'un comportement responsable des États en matière d'utilisation du numérique, et ENCOURAGE la poursuite de la coopération internationale, bilatérale et transrégionale avec les partenaires, y compris la communauté multipartite, dans le cadre du mécanisme mondial;

¹ Revised Implementing Guidelines of the Cyber Diplomacy Toolbox (ST 10289/23)

19. se FÉLICITE de la détermination constante à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, notamment en renforçant les capacités des pays partenaires, tout en défendant la démocratie et les droits fondamentaux, dont la liberté d'expression;

V. L'UE joue un rôle de premier plan dans la gouvernance numérique mondiale

20. SOULIGNE que l'UE doit conserver un rôle de premier plan dans la gouvernance numérique et technologique mondiale, y compris la gouvernance de l'internet, et s'efforcer de promouvoir une gouvernance numérique centrée sur l'humain, fermement ancrée dans les droits de l'homme universels, y compris l'égalité de genre, les libertés fondamentales et les principes démocratiques. Cela devrait passer par une approche inclusive et multipartite, avec la participation active de toutes les parties prenantes, en particulier dans les pays en développement; SOULIGNE le rôle central de l'UE et de ses États membres dans la formation proactive d'alliances dans le cadre d'enceintes multipartites et multilatérales, d'organisations régionales et d'autres régulateurs de premier plan dans le domaine des services numériques et des technologies critiques et émergentes;

21. ENCOURAGE la Commission et la haute représentante à veiller à ce que l'UE soit aux avant-postes de l'élaboration et de la mise en œuvre de normes mondiales centrées sur l'humain et fondées sur les droits de l'homme, en partenariat avec les parties prenantes mondiales dans des domaines tels que l'IA sûre et digne de confiance, les puces électroniques, la connectivité avancée, la cybersécurité, les technologies quantiques et l'internet ouvert, libre, neutre, mondial, interopérable, fiable et sûr. Il s'agit notamment de faciliter la participation active au sein des organismes internationaux de normalisation;

22. SOULIGNE l'importance d'une large participation des États membres de l'UE aux principaux processus et forums internationaux, tels que le processus du sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et le SMSI+20, le forum sur la gouvernance de l'internet (FGI) et les conférences et groupes de travail de l'Union internationale des télécommunications (UIT); RÉAFFIRME l'importance du cadre du SMSI pour la mise en œuvre du programme 2030 et du pacte numérique mondial des Nations unies en promouvant une cohérence et une coordination accrues parmi les processus internationaux de gouvernance numérique. L'UE est fermement attachée à la mise en œuvre du pacte numérique mondial;

VI. Prochaines étapes

23. INVITE la Commission, la haute représentante et les États membres à collaborer étroitement à la mise en œuvre de la stratégie numérique internationale pour l'UE et à tirer parti de cette dynamique pour renforcer la sécurité, l'innovation et la compétitivité mondiale de l'UE;
24. INVITE la Commission et la haute représentante à régulièrement évaluer les progrès accomplis, informer les États membres et dialoguer avec eux, s'agissant des activités en cours et prévues pour mettre en œuvre la stratégie; ENCOURAGE les États membres à communiquer régulièrement des informations sur leurs contributions à la mise en œuvre de la stratégie, en particulier leurs activités internationales qui la complètent;
25. INVITE la Commission, la haute représentante et les États membres à définir et à concrétiser conjointement l'offre de l'UE pour les entreprises technologiques, en associant l'écosystème technologique européen, le groupe consultatif des acteurs du marché pour la stratégie "Global Gateway" et le Digital for Development Hub; ENCOURAGE la Commission à évaluer les obstacles que doivent surmonter les entreprises de l'UE lorsqu'elles participent aux initiatives numériques "Global Gateway";
26. INVITE la Commission et le Conseil à examiner comment renforcer la participation du secteur dans les enceintes mondiales de normalisation telles que le secteur de la normalisation de l'UIT, la Internet Engineering Task Force (IETF), le 3rd Generation Partnership Project (3GPP), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI) et l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI), le cas échéant, en étroite coopération avec la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT);
27. INVITE la haute représentante à veiller à ce que les technologies critiques et émergentes soient traitées sous l'angle de la PESC, de la PSDC et de la coopération internationale par le Comité politique et de sécurité (COPS) sur une base régulière, ainsi que par le Conseil des affaires étrangères (CAE) d'ici novembre 2026.